



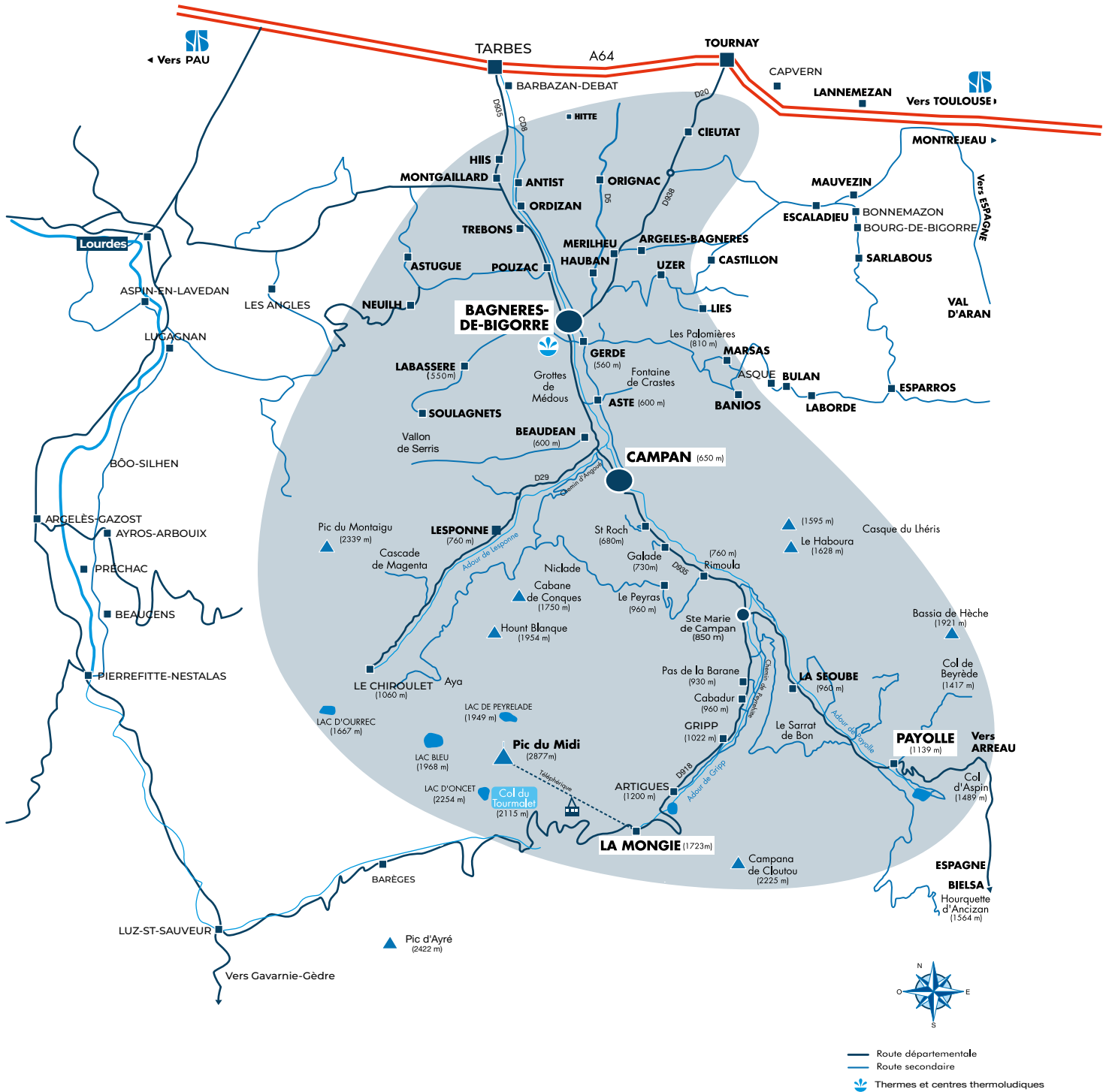
TOURMALET
★
PIC DU MIDI

GUIDE PRATIQUE DES PARTENAIRES 2024

PROFESSIONNELS



Notre métier,
vous accompagner



TOURMALET

PIC DU MIDI



25 communes
16 790 habitants



7 cols de 800 à 2115m
Les plus belles
légendes du Tour
de France et le plus
haut col routier
des Pyrénées



Un Grand Site :
**Le Pic du Midi
de Bigorre**
(2 877 m)



**Grand Tourmalet
Barèges La Mongie**
Le plus grand
domaine skiable des
Pyrénées françaises



Au fil des saisons
**130 activités
de loisirs**
à pratiquer



**Au coeur des
Grands Sites Occitanie
Sud de France**
parmi Lourdes, Gavar-
nie-Pont d'Espagne,
Vallées d'Aure et du
Louron



Bagnères-de-Bigorre
**1^{ère} station thermale
des Hautes Pyrénées**



Un tourisme affirmé
4 saisons

UN POSITIONNEMENT, DES AXES STRATÉGIQUES

EXCEPTIONNEL
★
intense

Des expériences à vivre pour un plein d'adrénaline. La montagne, un terrain de jeux aux multiples possibilités pour les amateurs de sensations fortes.

Vitalité
★
SOFT

L'exceptionnel accessible à tous. Le bien-être, la beauté des paysages, la qualité de l'air, des eaux, le rapport à la nature.

ESSENCE DES
★
PYRÉNÉES

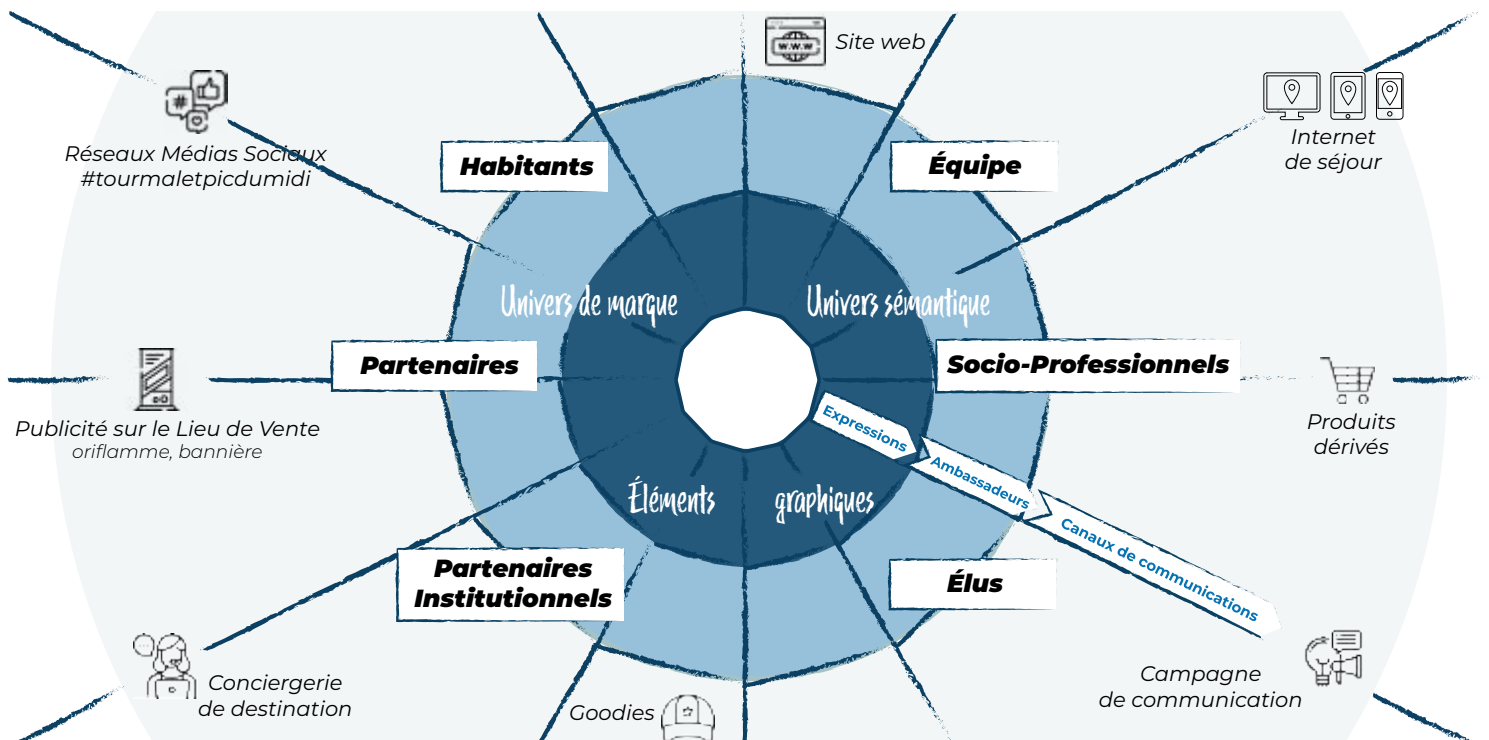
Les traditions, la culture, le patrimoine et les locaux sont au coeur de « l'essence des Pyrénées ». Le partage des savoir-faire. C'est aussi la qualité des paysages, les villages et bourgs typiques. L'équilibre entre la vie sauvage et le pastoralisme.

Axe 1 :
Affirmer la "nouvelle" marque de destination **TOURMALET - PIC DU MIDI**

Axe 2 :
Déclencher l'envie et l'enthousiasme. Travailler pour la montée en gamme de l'offre et pour l'adaptation des services.

Axe 3 :
Favoriser la production, accentuer la communication et muscler la commercialisation pour renforcer l'économie locale

UN ÉCO-SYSTÈME DE MARQUE, QUI SE VEUT FÉDÉRATEUR





Un label Qualité régional reconnu au plan national



Un signe de reconnaissance national qui valorise l'accueil et les prestations de qualité



Gage d'une équipe compétente qui déploie une promotion d'envergure nationale ou internationale



La preuve d'un engagement concret, la garantie d'un accueil efficace et adapté.



Labellisation de Bagnères-de-Bigorre et La Mongie pour les 4 déficiences.

La démarche qualité adoptée par l'Office de Tourisme depuis 2013, témoigne de l'engagement de l'équipe pour la satisfaction de toutes les clientèles. Cette démarche est devenue une véritable culture d'entreprise, un état d'esprit dans la conduite des missions.

Le développement de la notoriété et l'attractivité de la destination Tourmalet - Pic du Midi ne sont possibles que par un accueil de qualité, le professionnalisme de tous les acteurs, leur engagement pour la valorisation de notre destination.

La qualité de service de l'Office de Tourisme Tourmalet - Pic du Midi, récompensée par l'obtention de la Marque qualité tourisme et celle de la destination n'existe que grâce à une force collective et une confiance construite entre l'Office de Tourisme, ses partenaires et les habitants.

Transmettre sa passion, partager son enthousiasme pour ce territoire et faire rayonner les valeurs de la destination grâce à un accueil d'exception, **c'est aussi ça être ambassadeur de la destination Tourmalet - Pic du Midi.**



Vous aussi, engagez-vous dans la qualité en demandant la marque qualité Tourisme Occitanie !

Toutes les infos sur <https://qualite-tourisme-occitanie.fr>

LES MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME

La répartition des missions de l'office de tourisme peut être comparée à un **ICEBERG** dont l'accueil et la mise à disposition de l'information en sont la partie visible.



Accueil & Information

Accueil physique, téléphonique et dématérialisé

Gestion de l'information

- Saisie Base de données
- Diffusion de l'information
- Marketing direct
- Gestion Relation Client

Gestion administrative

- Gestion administrative et comptable
- GRH

Qualification de l'offre

- Production de contenus
- Politique de classement & de label

Analyse de la fréquentation

- Observatoires de l'activité touristique (G2A et Flux vision) et thermale (OESTh)

Communication & promotion

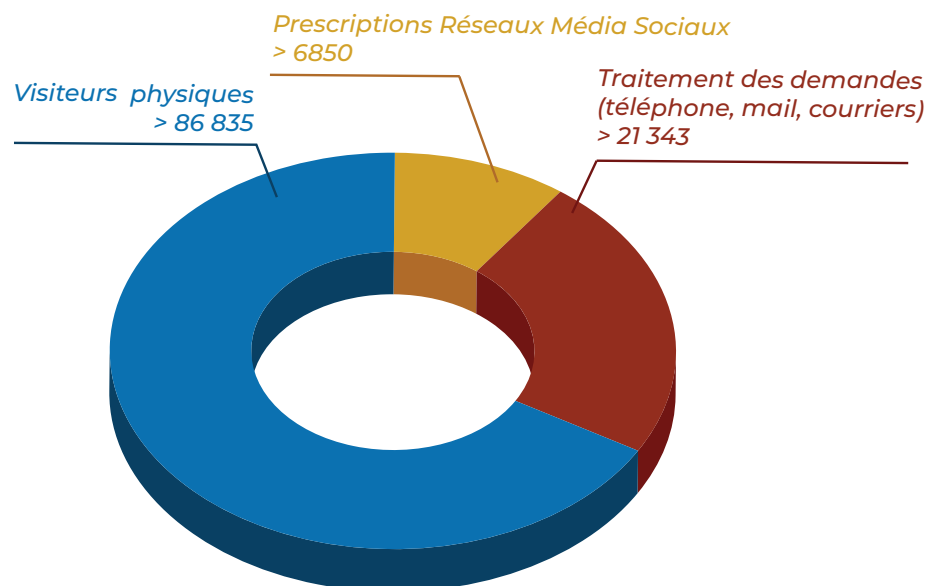
- Plan et actions marketing web
- Animation des Réseaux sociaux
- Gestion des sites internet
- Production de contenus textes et visuels
- Réalisation des éditions
- Relation Presse

Accompagnement des socioprofessionnels et soutien aux collectivités

- Animation de réunions & d'ateliers
- Animation de la relation partenariale
- Gestion de la collecte de la taxe de séjour

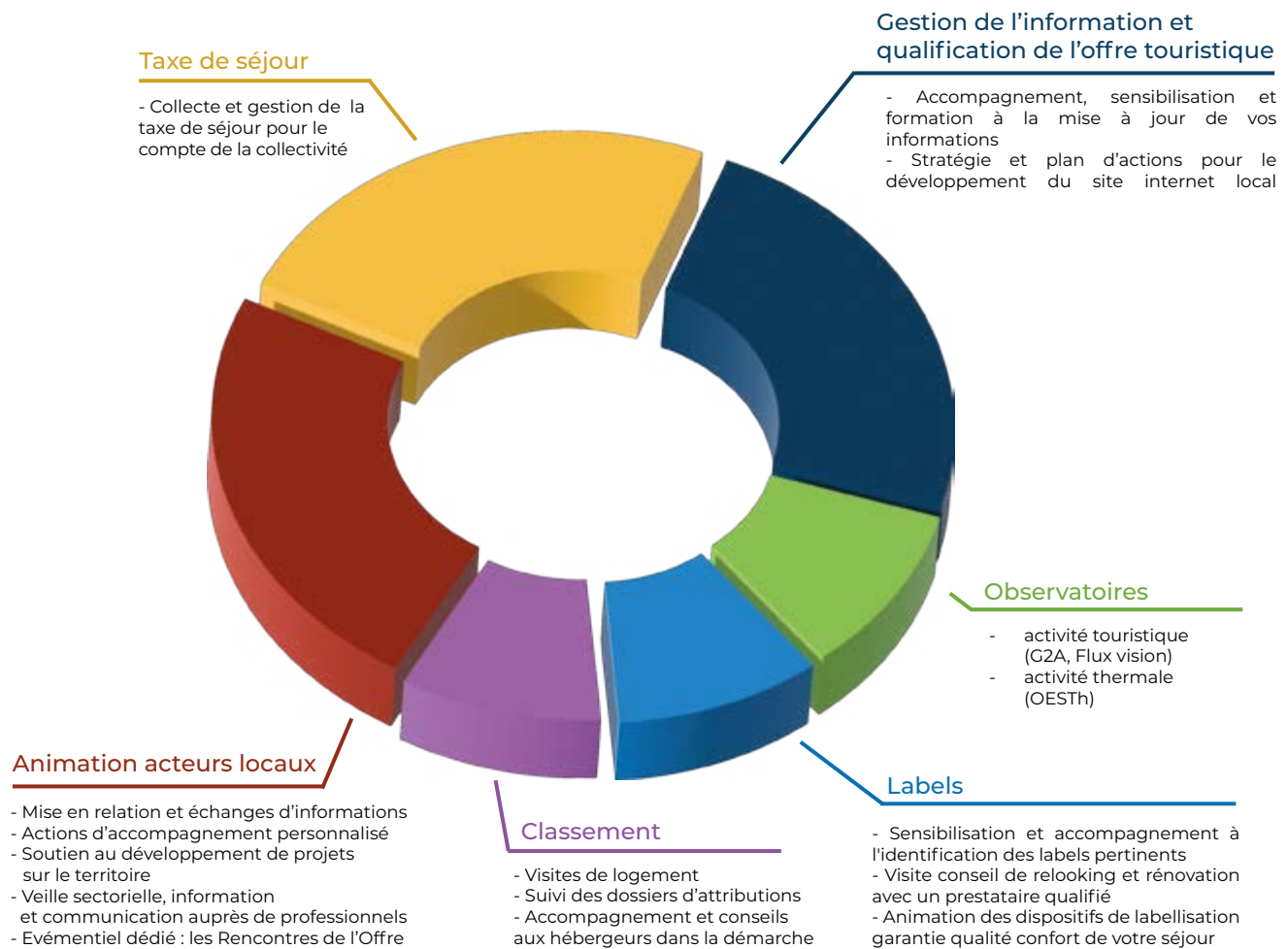
ACCUEILLIR, INFORMER ET CONSEILLER LES VISITEURS

- **2 Bureaux d'information** touristique répartis sur le territoire. À Bagnères de Bigorre et la Mongie.
- **Une équipe de 16 experts** locaux qui accueillent les visiteurs, prescrivent l'offre, animent les réseaux sociaux.



(Chiffres 2022)

Répartition des actions et missions du service Animation et Dynamisation Réseau



MONTÉE EN GAMME DES HÉBERGEMENTS

Ces outils vous sont réservés



FB Réseau Pro Tourmalet
Commenter - Echanger



Blog Espace Pro
S'informer - Centre de ressources à consulter régulièrement

espacepro-grandtourmalet.com

Ces communications vous sont dédiées



E-mailing d'informations



Newsletters



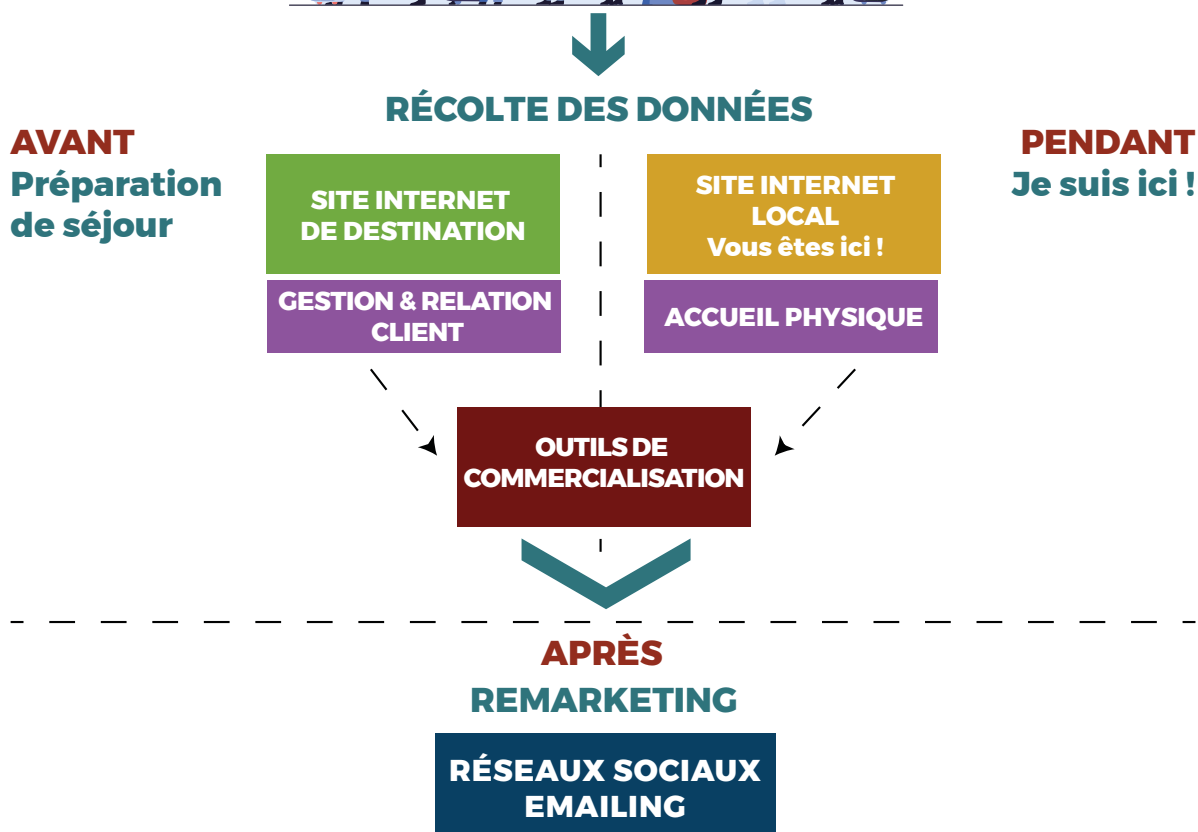
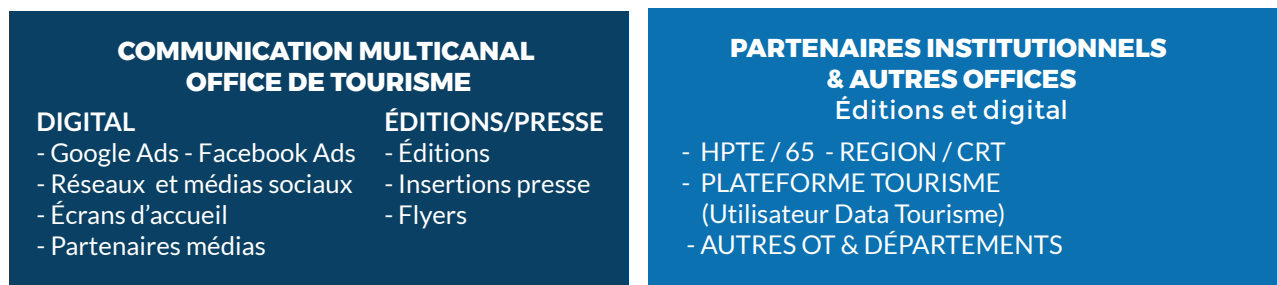
Réunions & ateliers thématiques

COMMUNIQUER, PRESCRIRE L'OFFRE TOURISTIQUE ET PROMOUVOIR LA DESTINATION

Une communication multicanal pour promouvoir la destination et renseigner les visiteurs une fois sur place.

Pour en savoir plus, consultez le plan de communication > <https://bit.ly/PC-E23>

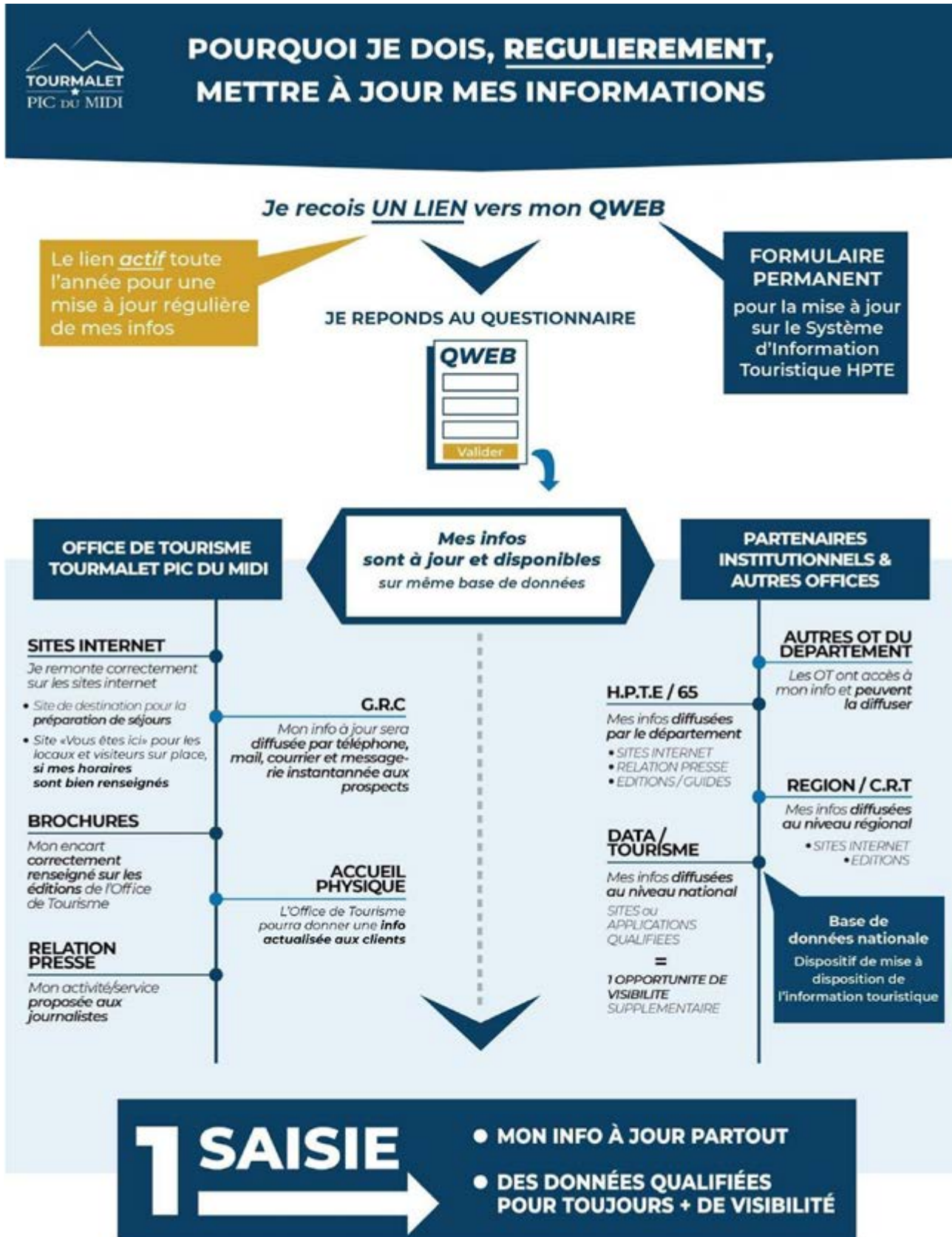
PROMOTION DE LA DESTINATION & ENVIRONNEMENT DIGITAL



.....➔ La promotion de vos offres au travers de cet environnement digital n'a de sens que **si votre information est à jour !**

Pour accroître votre visibilité et garantir la véracité des informations, nous vous donnons plus d'autonomie pour :

- remplir et modifier à tout moment les questionnaires web (QWEB).
- gérer vos infos instantanées à destination du site www.tourmaletpicdumidi.fr/vousetesici



⚠ si vous n'acceptez pas les C.G.U, vous n'apparaitrez plus sur les sites internet, ni aucun support de communication.

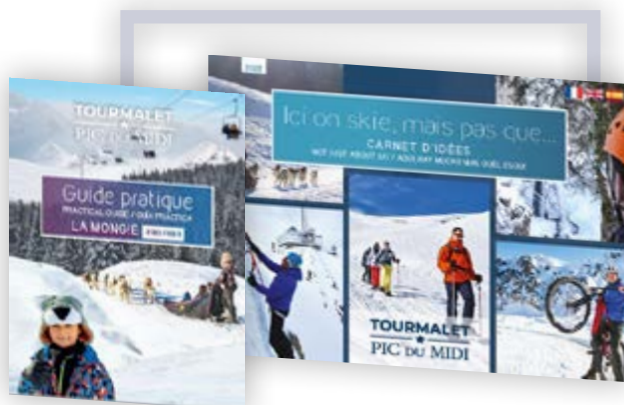
EN DEVENANT PARTENAIRE : **VOTRE VISIBILITÉ**

Éditions papier



Brochures estivales

Brochures hivernales



Plan de ville



Bureaux d'information touristique



Ecrans comptoir



Présentoirs flyers



Site internet



SITE INTERNET DE DESTINATION pour la préparation de séjour
www.tourmaletpicdumidi.fr

Plusieurs niveaux d'affichage et de mise en avant sur le site internet de destination vous sont proposés en fonction des contenus que vous pouvez nous fournir.

PYRENEANCE

Randonnée pédestre | Canyoning | Rando yoga | VTT |
Ski de randonnée | Freeride | Surf des neiges | Raquettes
| Construction d'igloo | Course d'orientation | Surf |
Alpinisme |

Vous avez des envies ? Nous les transformons en expérience pour vous ...

05 59 06 84 79

Ouvert

Bagnères-de-Bigorre | La Mongie | Payolle | Vallée de Campan

Votre fiche SIT
Listing par activité



Retour d'expérience

Inspiration de séjour

Article de blog

Vos contenus fournis

Site internet



SITE INTERNET LOCAL pour les visiteurs/locaux présents sur la destination
www.tourmaletpicdumidi.fr/vousetesici

Listing par thèmes et période

Uniquement
les établissements
ouverts

LES CONFITURES DE SOLANGE
Confitures | Gâteaux, biscuits, pâtisseries |
Vous aimez le bon goût de la nature, l'authenticité...alors une visite s'impose chez " Les Confitures de Solange" dans l'ancienne étable où confitures et gelées paraded sur les étagères du vieux confiturier.

Ouvert
CAMPAN

LES BRASSEURS DE L'ADOUR
Visitez une brasserie artisanale !
Rencontrez les brasseurs au cœur de la salle de brassage et découvrez

Ouvre à 16:00
BAGNERES-DE-BIGORRE

L'affichage de vos infos
du moment mises en avant



Suggestions
contextuelles (météo,
secteur, date)

Accueil presse et médias

Presse



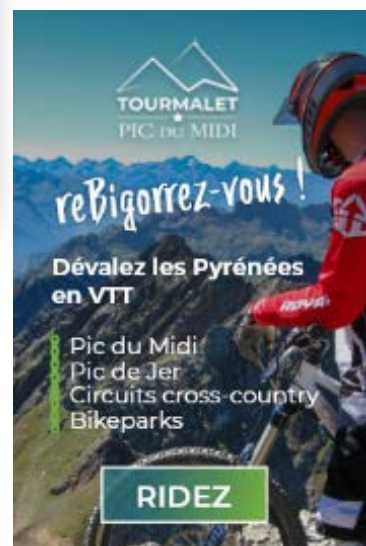
Radio



TV - Emissions dédiées à la destination / Prime time et directs



Réseaux sociaux et campagnes de pub



LE LABEL ALTAMONTA

Le label vélo Altamonta a été créé par le PLVG (Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves) pour que les hébergeurs et les services du territoire **améliorent l'accueil réservé à la clientèle cycliste** en proposant des prestations adaptées à leurs besoins : garage à vélo sécurisé, matériel de réparation, alimentation adaptée, lavage et séchage des tenues cyclistes...



ALTAMONTA

La Communauté de communes de la Haute-Bigorre a souhaité, dans le cadre de son projet de développement de la destination vélo « Tourmalet - Pic du Midi », mettre en place ce label de qualité sur son territoire et confier son déploiement à l'Office de tourisme.

Qui peut être labellisé ?

- Les hébergements professionnels
- Les loueurs de vélos
- Les meublés de tourisme
- Les réparateurs de vélos
- Les restaurateurs

Quel est l'intérêt de ce réseau ?

- Une visibilité supplémentaire sur le site internet dédié : www.pyrenees-cyclo.com et le futur site de l'Office de tourisme (refonte en cours).
- Une identification visuelle d'appartenance au réseau
- La communication générale de la marque Altamonta qui vous offre une visibilité directe ou indirecte
- La possibilité de rejoindre la dynamique vélo du territoire et de participer aux rencontres qui pourront être organisées au sein de ce réseau

Comment obtenir ce label ?

Il faut satisfaire un référentiel qui s'appuie sur plusieurs critères obligatoires et qui répondent aux besoins et aux attentes des cyclistes, quelle que soit leur pratique.



Pour en savoir plus, contactez-nous :
animationreseau@tourmaletpicdumidi.fr
0562958182



Vous mettez à disposition le WIFI à vos clients, le faites-vous conformément à la Loi ?

L'article L336-3 du code de la propriété intellectuelle rappelle que « la personne titulaire de l'accès à des services de communication au public en ligne a l'obligation de veiller à ce que cet accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ».

Suis-je obligé de fournir l'accès à Internet à mes clients ?

Service incontournable, l'accès à Internet est incontestablement un critère essentiel dans le choix des clients.

Je mets à disposition les identifiants de ma box à mes clients, quels sont les risques encourus ?

Vous devez sécuriser l'accès wifi afin qu'il ne soit pas utilisé à des fins illégales par vos clients. En effet, vous pouvez être tenu directement responsable des agissements de vos clients en qualité de fournisseur d'accès. La personne titulaire de l'accès à Internet utilisé peut être punie d'une amende (contravention de 5^{ème} classe), s'il y a eu négligence caractérisée (art. R335-5 du CPI) dans ses obligations de prévention (sécurisation de l'accès).

Les amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € pour les particuliers et 7500 € pour les personnes morales.

Quelle est la solution ?

Installer un Hotspot wifi (ou borne WiFi), un point d'accès au WiFi qui agit comme relais à un réseau WiFi. Installé par un prestataire de service, il est formaté pour sécuriser les navigations et garantit la sécurisation des connexions wifi en conformité avec la législation (article L336-3 du Code de la propriété intellectuelle) et permet d'être en règle avec les lois Hadopi et antiterroriste.

Les + du HotSpot

- Authentification des utilisateurs du réseau
- Enregistrement des données de connexion
- Conservation des données pendant un an

Effectivement il est obligatoire de conserver, durant un an, l'historique des connexions (décret du 24 mars 2006) afin de pouvoir les communiquer dans le cadre d'une enquête judiciaire. Une fois ces conditions respectées, vous pouvez louer, wifi inclus, en toute quiétude face à la loi.

Vous êtes intéressé ? Contactez-nous !

L'Office de tourisme vous propose de bénéficier d'une solution sécurisée et efficace avec un abonnement à prix négocié.

Retrouvez tous les tarifs de nos offres sur le bon de commande.

| Pour tous

L'Office de Tourisme Tourmalet-Pic du Midi propose aux prestataires touristiques exerçant sur la destination Tourmalet-Pic du Midi :

- Recueil de vos informations via le Qweb adressé par mail, afin de mettre à jour le système d'informations touristiques (SIT), de porter votre offre à la connaissance des conseillers en séjour, de la diffuser sur nos supports de communication et sur les sites du département et de de la région
- Un groupe Facebook (actualité et veille stratégique, observatoire du tourisme, bilans d'activités...)
- Nos newsletters : envoi toutes les semaines des actualités
- Envois ciblés selon la nature de l'info
- Outils de communication : nous mettons à votre disposition une photothèque libre de droits pour illustrer vos supports de communication (site internet, réseaux sociaux, flyers, etc.) ainsi que le logo Tourmalet-Pic du Midi
- Visibilité renforcée dans nos supports, sous forme de publication individuelle (photos et détails de l'offre, géo-localisation) sur le site internet www.tourmaletpicdumidi.fr pour nos partenaires, sous forme de liste pour les non partenaires

NOUVEAUTÉS 2024 - en option

- **Réécriture de votre texte de présentation** (description commerciale) sur notre base de données (SIT) qui alimente nos supports de communication
- **Ateliers numériques** « génériques » gratuits (cf : calendrier des ANT)
- Ateliers numériques et **accompagnement personnalisé** (technique)
- Pack photos : - **20% sur votre reportage photo** par un professionnel de la destination
- Accès à une **solution wifi à tarif réduit** destinée à la location d'un meublé

Devenir partenaire, c'est d'abord **partager les valeurs** de la destination, **s'engager pour la qualité de l'accueil et des services** tout en participant à **un effort collectif de promotion** de la destination.

Retrouvez tous les tarifs de nos offres sur le bon de commande.

| Pour nos partenaires

Des «services +» vous sont réservés : accompagnement personnalisé, visibilité renforcée

- Accompagnement personnalisé au “virage” numérique, à la commercialisation et à la prise en main de votre communication (Google My Business, Facebook, etc)
- Assistance et accompagnement à la prise en main de la gestion de votre visibilité sur le site de séjour : www.tourmaletpicdumidi.fr/vousetesici pour vous permettre d’animer votre relation commerciale
- Visibilité renforcée dans nos supports, sous forme de publication individuelle (photos et détails de l’offre, géo-localisation) sur le site internet www.tourmaletpicdumidi.fr
- Insertion du lien de votre plateforme de réservations sur votre fiche (selon les conditions commerciales de votre fournisseur)
- Accès au Label vélo Altamonta (si votre offre répond au référentiel)
- Mise en évidence de votre offre dans l’application Cirkwi
- Communication du fichier partenaires pour informer les prospects par mail, courrier ou au comptoir
- Diffusion de vos flyers dans les présentoirs des bureaux d’information touristique (format A5 ou DL maximum)
- Nos éditions : insertion de votre encart dans nos éditions thématiques, en fonction de la ligne éditoriale (Chouette il pleut, Au bonheur des bambins, Ici on skie mais pas que...)
- Possibilité de prendre un encart publicitaire dans nos éditions pour renforcer votre visibilité – *en option*
- Mise à disposition du badge de certification par l’Office de tourisme pour votre communication

NOUVEAUTÉS 2024

- Création graphique encart publicitaire
- Réécriture de votre texte de présentation (description commerciale) sur notre base de données (SIT) qui alimente nos supports de communication.
- Accompagnement individuel personnalisé (à l’heure).
- Pack sérénité : “gestion de votre information” : mise à jour des horaires, descriptifs, des textes, des photos, par nos soins 2 fois par an.
- Display (visuel publicitaire à la saison) sur les pages les plus vues du site internet de destination (météo, webcam)

Devenir partenaire, c’est d’abord **partager les valeurs** de la destination, **s’engager pour la qualité de l’accueil et des services** tout en participant à **un effort collectif de promotion** de la destination.

| Pourquoi devenir partenaire ?



1 Digitaliser votre offre

Cliquez sur le lien contenu dans le mail d'appel à partenariat et mettez à jour vos informations.

2 Faire réseau

Appartenez à un réseau dynamique et diversifié, composé de plus de 400 professionnels

3 Booster votre notoriété

Capitalisez sur la notoriété de la destination Tourmalet Pic du Midi et sur nos actions de promotion communication

4 Participer aux projets

Participez à la co-construction du projet touristique de votre territoire d'aujourd'hui et au développement de celui de demain

5 Bénéficier du conseil

Intégrez l'offre que nous conseillons tout au long de l'année auprès des clientèles dans nos offices de tourisme

6 Tirer profit de notre expertise

Profitez de notre équipe de professionnels à votre écoute toute l'année (ateliers numériques, échanges de bonnes pratiques, conseil, accompagnement, qualité...)

| Comment devenir partenaire ?



1 Vous sélectionnez votre **pack** en fonction de votre activité



2 Vous choisissez votre ou vos **option(s) Visibilité+**



3 Vous reportez **les options choisies et le montant total sur la convention de partenariat** et prenez connaissance de **la charte du partenariat**



4 Vous envoyez ou déposez cette **convention complétée et signée** avec le **règlement par chèque libellé au Trésor Public** à :

Office de Tourisme
Tourmalet-Pic du Midi
3 Allée Tournefort
BP 226
65200 Bagnères-de-Bigorre



5 Dans le mail vous êtes invité à mettre à jour vos informations*, vous **cliquez sur « mise à jour »** et **corrigez ou remplissez le formulaire** en ligne. N'oubliez pas de le **valider** !

* Les informations alimentent notre site internet, ainsi que le guide des hébergements pour cures thermales.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 OFFICE DE TOURISME TOURMALET-PIC DU MIDI

Entre,

.....
Représenté(e) par

SIRET : APE :

Susnommé le partenaire,

Et,

L'Office de Tourisme Tourmalet Pic du Midi : Représenté par Franck GRIVEL, son Directeur,
susnommé OTTPM - SIRET : 82499937900012 APE : 7990 Z

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements des parties dans le cadre de leur relation partenariale

Article 2 : Statut de partenaire

La qualité de partenaire de l'OTTPM s'acquiert par la signature de la présente convention et de la charte du partenariat et après règlement du partenariat.

Article 3 : Charte du Partenariat

Les engagements des deux parties sont précisés dans la Charte du Partenariat annexée à ce document et/ou consultable librement en ligne sur www.espacepro-grandtourmalet.com
Cette charte définit les conditions auxquelles doivent répondre les structures ou individus souhaitant accéder au statut de partenaire de l'OTTPM. Elle définit également les règles que s'imposent l'OTTPM et le partenaire dans la gestion de leur relation partenariale.

Article 4 : Packs, options et montants

Les packs et options proposés sont annexés à la proposition de partenariat. Le partenaire choisit le pack qui relève de son activité ainsi que les options qui lui sont accessibles. L'OTTPM s'engage à la réalisation des services choisis par le partenaire dans le cadre de la Charte du Partenariat.

Ces choix totalisent un montant de que le partenaire s'engage à régler par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et retourné à l'Office de tourisme.

Article 5 : Durée de la convention

La durée de la convention est strictement liée à la périodicité des éditions de l'Office de Tourisme et engage les parties du 15 Octobre 2023 au 14 Octobre 2024 inclus.

Pour toute signature en cours d'année, aucune tarification partielle ne pourra être accordée.

Article 6 : Résiliation et litiges

Les modalités de résiliation et de gestion des litiges sont précisées dans la Charte du Partenariat.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les termes de la charte du partenariat de l'OTTPM, annexé au présent envoi ou en ligne sur www.espacepro-grandtourmalet.com.

Fait à Bagnères-de-Bigorre, le pour valoir ce que de droit

Pour l'OTTPM, le Directeur
Franck Grivel

Pour le Partenaire



CHARTRE DU PARTENARIAT

OFFICE DE TOURISME TOURMALET-PIC DU MIDI

Préambule

L'Office de Tourisme est un acteur essentiel de la promotion touristique de la destination Tourmalet Pic du Midi. Il assure l'accueil et l'information des visiteurs, apporte son concours, dans l'intérêt général, aux opérations de promotion et de commercialisation et œuvre à la facilitation et à l'amélioration des conditions de séjour des visiteurs. Afin d'enrichir la collaboration mutuelle, l'Office de Tourisme souhaite formaliser les relations avec ses partenaires, à travers une charte, un « code de bonne conduite ».

Article 1 : Objet

Cette charte des droits et devoirs a pour but d'informer chaque partie sur les missions et les responsabilités respectives. Elle définit les conditions auxquelles doivent répondre les structures ou personnes souhaitant accéder au statut de partenaire de l'Office de tourisme Tourmalet Pic du Midi (OTTPM) et définit le cadre de la relation partenariale.

Article 2 : Être partenaire

Être partenaire c'est avant tout, partager les valeurs communes qui font l'identité de la destination Tourmalet Pic du Midi www.espacepro-grandtourmalet.com/guide-de-marque s'inscrire dans une dynamique « Qualité » de l'accueil et des services, participer à un effort collectif de promotion de la destination.

Article 3 : Convention

Le statut de partenaire de l'OTTPM s'obtient par la signature d'une convention entre l'OTTPM et la structure prospecte et après règlement du montant du partenariat.

La signature de la convention vaut acceptation de la présente charte annexée à la proposition de partenariat et/ou consultable librement en ligne sur www.espacepro-grandtourmalet.com

Article 4 : Définition d'une structure touristique

Est considérée comme une structure touristique toute personne physique ou morale exerçant à titre professionnel ou bénévole une activité ayant un lien direct ou indirect avec le domaine professionnel du tourisme.

Des partenariats peuvent cependant être conclus avec des structures exerçant une activité autre et souhaitant contribuer aux actions de l'OTTPM en faveur de la destination.

Article 5 : Condition de domiciliation

Pour devenir partenaire de l'OTTPM, le siège social de la structure touristique doit être domicilié sur le territoire de compétence de l'OTTPM.

Toutefois, l'OTTPM se réserve le droit de renforcer l'attractivité de la destination Tourmalet Pic du Midi, en complétant l'offre touristique locale avec des offres extra territoriales dans les conditions précisément définies ci-dessous :

- Sites culturels et/ou patrimoniaux emblématiques
- En cas d'absence de structure proposant une activité (identique ou comparable) sur le territoire.
- Lorsque l'activité proposée est antérieure à la venue d'un nouveau prestataire.
- En cas de déménagement du siège social et que l'activité est toujours proposée sur le territoire de la Communauté de Communes.

Article 6 : Les tarifs

Pour chaque activité ou ensemble d'activités, une offre de service spécifique, une ou plusieurs options et des tarifs correspondants sont proposés.

Dans le cas d'une activité singulière mettant en question l'appartenance à une classe tarifaire, le code NAF/APE de la structure sera pris en compte. Si cette donnée ne suffisait pas, l'OTTPM et le partenaire se rapprocheront afin de préciser la nature de l'activité et de déterminer la classe tarifaire adaptée.

Article 7 : Les associations

On distingue trois types d'associations. Celles-ci se verront appliquer les tarifs en lien avec la nature de leur activité et selon les conditions de l'article 5.

- Les associations composées exclusivement de bénévoles et ne menant aucune activité à caractère commercial.
- Les associations réputées d'intérêt général et/ou à caractère patrimonial et culturel
- Les syndicats professionnels, associations de professionnels et les associations menant des activités commerciales et/ou ayant des salariés employés au sein de la structure.

Article 8 : Activités multiples

Lorsqu'un prestataire exerce des activités différentes au sein d'une même structure (même entité juridique, même N° de SIRET), un seul partenariat financier lui sera demandé (montant le plus élevé des différentes activités exercées). Pour chaque activité, il bénéficiera de la visibilité et des services prévus pour chacune des catégories.

Lorsqu'un même prestataire exerce des activités différentes sous couvert d'entités juridiques différentes ou de N° de SIRET différents, il devra s'acquitter d'un partenariat pour chacune des activités exercées.

CHARTRE DU PARTENARIAT

OFFICE DE TOURISME TOURMALET-PIC DU MIDI

Article 9 : Activités sportives, culturelles et de loisirs

Selon la réglementation en vigueur, les prestataires d'activités sportives culturelles et de loisirs (concernés par une réglementation spécifique) s'engagent à fournir à l'OTTPM :

- une copie de sa carte professionnelle valide
- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle à jour

Article 10 : Billetterie

Toute structure souhaitant disposer d'un service de billetterie/réservation dans le cadre d'un événementiel dans un ou plusieurs bureaux d'information de l'OTTPM devra être partenaire. La billetterie/réservation occasionnera la signature d'une convention spécifique qui définit les modalités pratiques et financières.

Article 11 : Les engagements des partenaires

• Retourner le dossier de partenariat complet (convention complétée et signée + le règlement) **en respectant la date d'échéance.**

• Mettre à jour et communiquer de manière complète et détaillée les informations touristiques en conformité avec la législation en vigueur. L'OTTPM se réserve le droit d'indiquer la mention « non communiqué » sur ses différents supports de communication en cas de manque d'informations.

• Tout partenaire de l'OTTPM adhère à la Démarche Qualité mise en œuvre par l'OTTPM pour le compte de la destination et s'engage à répondre aux sollicitations de l'OTTPM dans ce domaine

• Coopérer et participer chaque fois que possible aux opérations, invitations, enquêtes et sondages proposés par l'OTTPM

• Afficher son appartenance au réseau des partenaires de l'OTTPM (Usage du logo « Tourmalet-Pic du Midi » sur votre site internet si existant)

• S'engager dans l'excellence de l'accueil et des prestations touristiques

Article 12 : Les engagements de l'OTTPM

• Recenser les structures touristiques de sa zone de compétence dans sa base de données partagée avec les institutions départementales, régionales et nationales. (cf guide du partenariat)

• Diffuser l'offre des partenaires sur les supports de communication en accord avec la ligne éditoriale de l'OTTPM.

• Mettre à disposition du partenaire un Kit accueil avec les nouvelles éditions de l'Office de tourisme.

• Informer et conseiller le partenaire de manière personnalisée sur l'ensemble des évolutions des métiers du tourisme.

• L'OTTPM se réserve le droit de ne pas prendre en compte une adhésion en cas de dossier incomplet ou de retard dans la production des éléments.

• L'OTTPM conserve toute liberté éditoriale quant à ses différents supports de communication.

Article 13 : Durée

La durée du partenariat est stipulée dans la convention. Les conventions doivent impérativement être signées en amont de la période contractuelle, afin de pouvoir préparer les éditions et autres supports de communication. La date de signature limite permettant l'inclusion dans les supports de communication est communiquée lors de l'appel à partenariat.

Tout partenariat conclu après cette date limite ouvre droit aux mêmes avantages, à l'exception des insertions dans les supports nécessitant un travail de préparation (éditions).

Article 14 : Résiliation et litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois. Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Pau.

En cas de litige avec l'Office, le Président ou le Directeur seront les seuls interlocuteurs des partenaires.

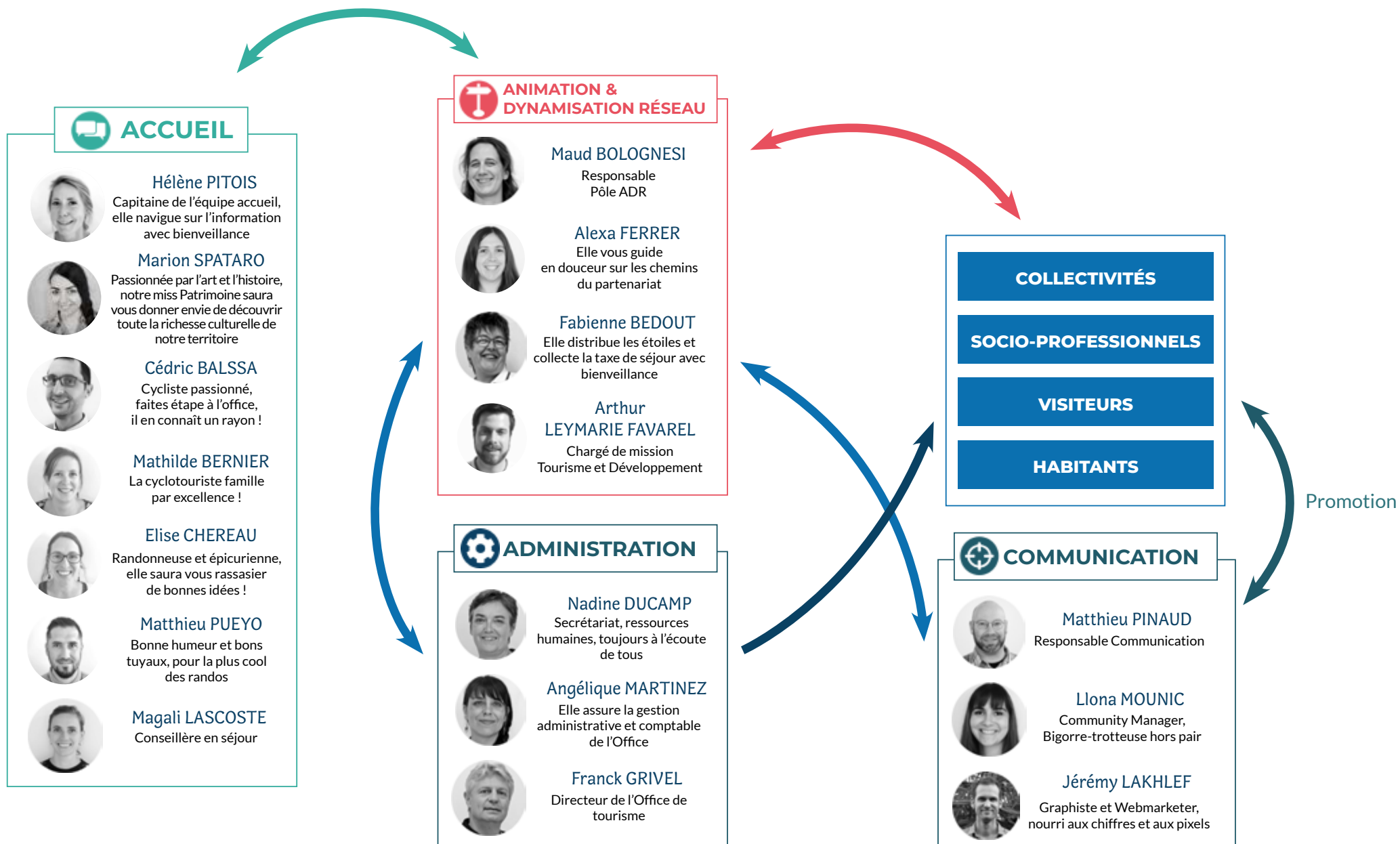
Article 15 : Règlement général sur la protection des données

En devenant partenaire de l'OTTPM, le souscripteur accepte que son adresse électronique (e-mail) puisse être utilisée par l'OTTPM pour la communication d'informations diverses et la gestion du compte. L'OT Tourmalet Pic du Midi garantit le respect de la vie privée du partenaire, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En vertu des articles 39 et 40 de la loi en date du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ses données personnelles. L'utilisateur exerce ce droit via :

- Le QWEB, dont le lien fonctionne à tout moment
- Par téléphone au 05.62.95.50.71
- Par mail à partenariat@tourmaletpicdumidi.fr
- Par voie postale au 3 Allée Tournefort, 65200 Bagnères-de-Bigorre
- En direct, au pôle Animation Dynamisation Réseau, 3 Allée Tournefort, 65200 Bagnères-de-Bigorre

Pour l'Office de tourisme Tourmalet-Pic du Midi,


Franck Grivel
Directeur





05 62 95 81 82



3 Allée Tournefort - BP 226
65200 Bagnères-de-Bigorre



partenariat@tourmaletpicdumidi.fr



www.tourmaletpicdumidi.fr



[@tourmaletpicdumidi](https://www.instagram.com/tourmaletpicdumidi)

Besoin de plus de renseignements ? Contactez le service Animation et Dynamisation Réseau
au 05 62 95 81 82 ou écrivez à partenariat@tourmaletpicdumidi.fr